

# Transmettez à ceux qui ne vous ont jamais lâché.

**ASSUREZ LA PÉRENNITÉ  
DE VOTRE ENTREPRISE,  
TRANSMETTEZ-LA À VOS SALARIÉS.**

Pougnand

The Good Company - RCS : 784 853 632 - CG Scop / Stéphanie Tétu - La Company

**lescop** UN AUTRE MODÈLE DE SOCIÉTÉ  
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

[jetransmetsamesalaries.fr](http://jetransmetsamesalaries.fr)

## INTERVIEW

### 3 questions à :

**Thierry GROLIER**, Président  
de la Fédération Nouvelle-Aquitaine SCOP BTP



**Dans la région Nouvelle-Aquitaine, on comptabilise un peu moins d'une centaine d'entreprises du BTP sous forme de Société Coopérative et Participative, soit environ 2 000 salariés, cette formule est malheureusement trop souvent oubliée quand arrive l'heure de la transmission.**

#### QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES D'UNE SCOP ?

Vue de l'extérieure, la SCOP est une entreprise comme toutes les autres, soumise aux mêmes règles de la concurrence, aux mêmes exigences qu'imposent chaque secteur, aux mêmes lois du marché et de l'entreprenariat. En interne, il est important de tordre le cou aux rumeurs du « tout le monde est patron », ce n'est pas le cas ! La SCOP a besoin d'une équipe soudée pour avancer mais d'un(e) dirigeant(e) ou d'une équipe dirigeante pour orienter et maintenir le cap décidé par l'entreprise. Les principales différences avec les entreprises classiques reposent sur le fait que dans une SCOP, les salariés ont tous vocation à devenir associés, les emplois ne sont pas délocalisables et le résultat est ventilé entre les réserves impartageables de l'entreprise permettant d'assurer l'avenir de la coopérative, les salariés (la participation) et les associés (les dividendes).

#### La SCOP permet de garder la culture d'une entreprise.

#### EN QUOI CE MODÈLE EST INTÉRESSANT LORS D'UNE TRANSMISSION ?

La SCOP permet en premier lieu de garder la culture d'une entreprise, d'entretenir une

certaine continuité avec les partenaires, les fournisseurs et les clients, dans la mesure où les mêmes personnes poursuivent une aventure qui les précède, dans le simple but d'écrire quelques pages, voire un chapitre de l'histoire de la vie de leur entreprise. De plus, le fait que les emplois soient non délocalisables rassure le cédant et les pouvoirs publics qui voient en ce modèle, l'opportunité d'assurer une certaine pérennité du dynamisme économique local. Ce sont essentiellement ces arguments qui sont mis en avant lorsque l'union régionale des SCOP et la fédération régionale des SCOP du BTP accompagnent un projet de transmission d'entreprise.

#### EST-CE QU'ÊTRE EN SCOP A UN IMPACT SUR LE VOLET DES RESSOURCES HUMAINES ?

Ce n'est évidemment pas la solution miracle pour résoudre tous les maux mais ce statut présente indéniablement des avantages sur le volet social. Tout d'abord, les salariés détiennent au moins 51% du capital social et 65% des droits de vote (sur le principe d'un homme égal une voix), ils se sentent ainsi plus investis, plus concernés, ils appartiennent et sont acteurs d'un projet global pour lequel ils s'engagent. La participation, que l'on appelle « la part travail » qui vient récompenser l'ensemble des salariés lorsque la SCOP dégage du résultat représente une véritable valeur ajoutée au statut. Face aux difficultés qu'éprouve de manière cyclique, le monde du BTP à recruter mais aussi et à fidéliser ses salariés, le statut coopératif représente une alternative qui propose des premiers éléments de réponses.

« Notre entreprise a plus de 50 ans et c'est aujourd'hui à la troisième génération de prendre la relève pour faire perdurer le savoir-faire que notre société a su parfaire au fil des années.

En 2004, nous étions déjà deux salariés à avoir repris la société à son fondateur, Michel POUGNAND. Si les opportunités d'une vente classique de l'entreprise ne manquaient pas, nous les avons rapidement balayées car la cession en interne était déjà ancrée dans l'ADN de la société.

Par expérience, je peux affirmer qu'une reprise par les salariés permet une meilleure pérennisation de l'entreprise et de tout son écosystème. C'est pour nous une suite logique au lien que l'on tisse avec chacun des compagnons dès leur entrée en apprentissage, mode de formation et d'épanouissement pour lequel nous sommes plus que jamais partie prenante.

Nous avons préparé l'entreprise avec un pilotage par trois jeunes cadres qui connaissent parfaitement son fonctionnement et son environnement.

L'association de l'ensemble des salariés (27 sur 27 !) au pilotage reconnu des 3 cadres, renforce le bien-fondé du projet. »

**M. GAUTRONNEAU**,  
ex-dirigeant de la société POUGNAND



Nous vous apportons des réponses personnalisées. ● **Contactez-nous !**

Fédération des SCOP du BTP  
64 bis rue de Monceau - 75008 PARIS  
[www.scopbtp.org](http://www.scopbtp.org)

Suivez-nous !   

